

ANNEXE 5 - Circulaire académique n°2025-039 du 04/12/2025

GUIDE EXPLICATIF DES ANNEXES

SITUATIONS	ANNEXES A COMPLETER
Ouvrir un CET	Annexe 1
Mettre des jours sur le CET à l'ouverture du compte	Annexe 1
Mettre des jours sur un CET existant	Annexe 2
Confirmer le maintien de son CET chaque année	Annexe 2 (alimentation à 0, report du solde)
Demander le paiement de jours de congés	Annexe 3
Demander la transformation en point retraite	Annexe 3
Utiliser les congés déposer sur le compte	Annexe 4
Demander la clôture du CET	Courrier libre
Pensez à signer les formulaires de demande.	

Encart commun à compléter sur chaque des annexes transmises

NOM	PRENOM	CATEGORIE 2024/2025
Inscrire son nom d'usage	Inscrire son prénom	B

AFFECTATION	RECTORAT
Lieu d'exercice	Inscrire son établissement Ou sa division

Choisir dans la liste déroulante
votre situation administrative durant
l'année 2024/2025

ANNEXE 1 - Ouverture : Comment compléter le tableau ?

ETAT DES CONGES			DEMANDE D'ALIMENTATION	
Droits à congés au titre de l'année de référence N 45 (sauf si Temps partiel)	Nombre de jours de congés utilisés (année N)	Solde de jours de congés non pris (année N)	Nombre de jours de congés à reporter sur l'année suivante (N+1) 31/12/2025	Nombre de jours à inscrire au CET (25 maximum)
Mettre le nombre de jours de congés alloué pour l'année scolaire 45 jours Sauf pour les agents à temps partiel pour qui le nombre de congé est proratisé en fonction de la quotité de travail	Mettre le nombre de jours de congés pris durant l'année scolaire écoulée	Mettre le nombre de jours qu'il vous reste à prendre en excluant les congés non alimentables comme les jours recteurs, jour de récupération des fériés, congés bonifiés	Mettre le nombre de jours que vous voulez reporter sur l'année suivante au sens ou vous estimez pouvoir facilement les consommer avant le 31/12/N ou si vous souhaitez les utiliser pour la fermeture annuelle des services lors des congés de Noël	Mettre le nombre de jours que vous souhaitez inscrire au compte, dans la limite de 25 jours

ANNEXE 2 - Alimentation : Comment compléter le tableau ?

ETAT DES CONGES			DEMANDE D'ALIMENTATION	
Solde du CET 2024 (avant alimentation)	Reporter le nombre de jours actuellement crédité sur votre compte			
Droits à congés au titre de l'année de référence (N) 45 (sauf si temps partiel)	Nombre de jours de congés utilisés (année N)	Solde de jours de congés non pris (année N)	Nombre de jours de congés à reporter sur l'année suivante (N+1) 31/12/2025	Nombre de jours à inscrire au CET (maximum 10/an)
Mettre le nombre de jours de congés alloué pour l'année scolaire 45 jours Sauf pour les agents à temps partiel pour qui le nombre de congé est proratisé en fonction de la quotité de travail	Mettre le nombre de jours de congés pris durant l'année scolaire écoulée	Mettre le nombre de jours qu'il vous reste à prendre en excluant les congés non versables comme les jours recteurs, jour de récupération des fériés, congés bonifiés	Mettre le nombre de jours que vous voulez reporter sur l'année suivante au sens ou vous estimez pouvoir facilement les consommer avant le 31/12/N ou si vous souhaitez les utiliser pour la fermeture annuelle des services lors des congés de Noël	Mettre le nombre de jours que vous souhaitez inscrire au compte
Solde théorique du CET 2025 (après alimentation)				Mettre le nombre de jours total qui sera disponible sur le compte après alimentation

ANNEXE 3- Droit d'option : Comment compléter les tableaux ?

ETAT DES CONGES			
Solde du CET 2024 (avant alimentation)	Reporter le nombre de jours actuellement crédité sur votre compte	Solde du CET 2025 (après alimentation)	Mettre le nombre de jours total qui sera disponible sur le compte après alimentation

Répartition des congés pour laquelle vous optez			
Nombre de jours dépassant le seuil de 15 jours (solde théorique CET 2025-15)	Nombre de jours à prendre en compte au titre du RAFP* (titulaires uniquement)	Nombre de jours à indemniser* (titulaires et ANT)	Nombre de jours à maintenir sur le CET sous forme de congés (titulaires et ANT)
Le nombre correspond à la soustraction suivante : solde de congés 2025 - seuil non compressif de 15 jours	Mettre 0 si pas de demande de transformation en points retraite Ou Mettre le nombre de jours à versé au titre de la RAPF et qui de fait sort de votre épargne (ce nombre sera à soustraite du solde du CET 2025 post-alimentation)	Mettre 0 si pas de demande de versement du capital Ou Mettre le nombre de jours à payer et qui de fait sort de votre épargne (ce nombre sera à soustraite du solde du CET 2025 post-alimentation)	Reporter le solde du CET 2025-15 si vous souhaitez maintenir ce nombre de jours en réserve de congés et ne pas bénéficier d'une valorisation pour votre retraite et/ou du règlement de vos congés payés <u>Progression dans une limite de 10 jours maximum par an</u>

Rappel Le droit d'option s'exerce sur le solde du CET au 31/12/2025 soit après alimentation de l'année de référence (2024/2025)	Solde du CET <u>après option</u> (plafond à 60 jours)	Mettre le nombre de jours devant rester sur le compte après ajout/déduction selon l'(les) option(s) choisie(s)
---	---	--

Exemple :

Après une alimentation du CET de 10 jours au titre de 2025 (N), le solde de 2024 (N-1) de 30 jours est porté à 40 jours.

Le droit d'option s'applique sur le solde théorique de 2025 de 40 jours réduit du seuil incompressible de 15 jours, soit une base de 25 jours.

- Si l'agent demande le maintien de son solde en congés alors le solde 2025 définitif du CET après le droit d'option reste de 40 jours de congés.
- Si l'agent demande le versement de 4 jours alors il maintien 21 jours sous forme de congés et le solde du CET 2025 après le droit d'option est de 36 jours de congés.

Illustration b

ETAT DES CONGES			
Solde du CET 2024 (avant alimentation)	30	Solde du CET 2025 (après alimentation)	40

Répartition des congés pour laquelle vous optez			
Nombre de jours dépassant le seuil de 15 jours (solde CET 2022 - 15)	Nombre de jours à prendre en compte au titre du RAFP* (titulaires uniquement)	Nombre de jours à indemniser* (titulaires et ANT)	Nombre de jours à maintenir sur le CET sous forme de congés (titulaires et ANT)
25	0	4	21

Solde du CET <u>après option</u> (plafond à 60 jours)	36
---	----

ANNEXE 4 – Consommation des congés : Comment compléter les tableaux ?

Demande de congés (soumise à la condition de nécessité de service)			
Nombre de jours souhaités	Période du congé		Avis du supérieur hiérarchique*
	Date de début	Date de fin	
Possibilité de demander sur le même formulaire plusieurs jours ou périodes d'absence			Le supérieur valide chaque période et non un ensemble. Il peut valider une période sur les 2 demandées. NB : tout refus doit être expliqué à l'agent
1	31 janvier 2026	31 janvier 2026	DEFAVORABLE
2	15 novembre 2026	17 novembre 2026	FAVORABLE

ETAT DES CONGES APRES UTILISATION DU COMPTE		
Nombre de jours crédités sur le CET	Nombre de jours demandés	Nombre de jours restant sur le CET
Mettre le nombre de jours total disponible sur le compte	Mettre le nombre de jours que vous souhaitez prendre	Mettre le nombre de jours restant sur le compte après déduction